

Cour des comptes  
Route de Chêne 54  
1208 Genève  
Tél. : +41 (0)22 388 77 90  
<http://www.cdc-ge.ch>



Genève, le 13 février 2024

## Votre dossier du 29 juillet 2023



Nous nous référons à votre courriel du 29 juillet 2023 par lequel vous invitiez la Cour des comptes à examiner la politique pratiquée par la Maison Tavel en matière de prix d'entrée.

Vos griefs portaient sur le fait que la pratique d'un prix libre n'équivaudrait pas à une pratique d'entrée libre, que le personnel d'accueil serait insistant et que la comptabilisation des montants payés à titre de « prix libre » ne serait pas claire.

Comme à l'occasion de chaque communication citoyenne, la Cour a procédé à un examen sommaire de la situation afin de se déterminer sur l'opportunité de mener une mission d'audit. Des vérifications menées par la Cour, il ressort les éléments suivants :

- À la demande de la direction du musée d'art et d'histoire (MAH), le conseil administratif de la Ville de Genève a approuvé, le 8 décembre 2021, le lancement d'un projet-pilote sur le site du musée, rue Charles-Galland, visant à permettre au public de payer le montant qu'il souhaite en fonction de ses moyens et de sa satisfaction.
- Depuis le 20 janvier 2022, le musée a ainsi modifié sa politique tarifaire en choisissant de ne plus faire de distinction entre ses expositions temporaires et sa présentation permanente. Dorénavant, les personnes visitant le musée peuvent choisir si elles souhaitent payer et, dans l'affirmative, déterminer le montant de leur contribution. Ce projet intitulé « Paie ce qu'il te plaît » a pour objectif de rendre la culture plus accessible à tous (en supprimant l'obligation de payer pour la visite des expositions temporaires). Il s'inscrit également dans de nouvelles pratiques qui se développent dans le milieu culturel et en ligne sous le slogan « Pay what you want ».
- Le projet pilote a été prolongé en juin 2022 pour 6 mois, puis en janvier 2023 pour une année. Il a été étendu à deux autres sites du MAH : la maison Tavel, depuis le 21 mars 2023, et le musée Rath à partir du 8 juin 2023. La direction du MAH a souhaité qu'il soit pérennisé par une décision du conseil administratif, ce qui a été fait le 5 décembre 2023.



- Sur l'ensemble des sites du MAH, cette nouvelle politique a permis un accroissement important des rentrées financières (recettes totales de 430'585 F en 2023, alors qu'elles étaient inférieures à 300'000 F en 2018 et 2019 et encore plus basses entre 2020 et 2022, période marquée par des fermetures dues à la crise COVID). Entre le 21 mars 2023, date du lancement du projet, et le 31 décembre, elle a rapporté près de 67'000 F à la Maison Tavel. Ces montants ont été comptabilisés comme recettes dans la comptabilité du MAH.
- Cette modification de la politique tarifaire n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation de ce musée (47'356 visiteurs entre janvier et fin octobre 2023, alors que ce chiffre était de 46'038 pour la même période de l'année précédente). En outre, la gratuité ne semble pas menacée puisque la proportion de visiteurs payants a été de 18%, soit moins d'un sur cinq.
- Dans son bilan de l'expérience, le MAH note que le dispositif repose en très grande partie sur les personnes qui accueillent les visiteurs et souligne la nécessité de veiller à la constance du discours vis-à-vis des publics (tarif libre au lieu d'entrée libre), à la systématique de la proposition (pour chaque visiteur, proposer le « Paie ce qu'il te plaît ») et à la qualité de l'accueil.

Au vu de ces clarifications, la Cour renonce à mener de plus amples investigations sur ce dossier.

Toutefois, au vu de l'intérêt public de cette thématique, une copie anonymisée sera publiée sur le site internet de la Cour des comptes.

Nous vous remercions d'avoir pris contact avec la Cour et vous prions de croire, ■■■■■, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Cour des comptes

Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente    Isabelle TERRIER, magistrate

Copies anonymisées :

■■■■■, directeur du MAH

■■■■■, directrice, département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève